



# Plan Climat

## PRIORITÉS ET ACTIONS 2023 – 2026

Projet pour la consultation publique  
Version du 5 décembre 2022

## A. CONTEXTE CLIMATIQUE ET ACTIONS CANTONALES À CE JOUR

Le dérèglement climatique constitue une menace majeure pour la société et son cadre de vie. Les autorités fédérales, cantonales et communales initient ainsi diverses planifications et démarches concrètes pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES), tout en développant des stratégies d'adaptation face aux changements déjà en cours.

Le dérèglement climatique est prévu par les scientifiques de manière de plus en plus sûre et précise depuis plus de 30 ans. Il est dû à une augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. Ces gaz sont émis en très grande quantité pour satisfaire aux besoins de la société. Le lien entre style de vie et crise climatique est fort. Une quantité considérable d'énergie est dépensée directement et indirectement dans les activités quotidiennes. Au niveau mondial, le dérèglement climatique aura des effets désastreux sur les populations (famines, migrations climatiques). Le dérèglement climatique est aussi une cause directe de l'effondrement de la biodiversité. La rapidité des changements met sous pression une grande partie des écosystèmes. Des répercussions sur l'approvisionnement en eau et en énergie se constatent déjà (conflits d'usage de l'eau, refroidissement des centrales nucléaires, modification du régime des eaux en raison de la fonte des glaciers, etc.).

La République et Canton du Jura, par ses nombreux Services, œuvre à réduire les émissions de gaz à effet de serre, notamment dans les transports, dans les bâtiments ou encore dans l'industrie ou l'agriculture. Les politiques sectorielles qui traitent des eaux, des dangers naturels, des forêts ou de la biodiversité sont en place. Elles travaillent à l'adaptation des territoires face à des événements météorologiques toujours plus hors normes.

Actuellement, les dépenses du Canton du Jura en faveur de la politique climatique au sens large s'élèvent à environ 21 millions de francs par an. Un montant 2x plus élevé issu de financements fédéraux redistribués doit être ajouté. Cette somme est très majoritairement destinée à la mobilité (financement des transports publics). Malgré les efforts en cours, les scénarios climatiques récents doivent conduire à un renforcement des actions d'adaptation et de lutte contre les émissions. Le Gouvernement a placé la politique climatique en évidence dans son programme de législature 2021-2025.

## B. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU PLAN CLIMAT

La réalisation de mesures pour le climat répond d'abord à une nécessité objective de réduire l'impact du Canton, en intégrant la lutte contre le dérèglement climatique à toute action publique. La formalisation des mesures dans un plan cantonal pour le climat répond ensuite à un mandat politique. L'urgence climatique a été déclarée en septembre 2019 par le Parlement, qui a aussi demandé la rédaction d'une stratégie climatique (appelée ici Plan climat).

Le Plan climat ne reprend pas les différentes stratégies déjà validées par le Gouvernement et actuellement mises en œuvre. Il doit plutôt contribuer à renforcer, compléter et si nécessaire affiner les politiques sectorielles déjà menées.

Suite à son adoption par le Gouvernement, le Plan climat guidera les actions et priorités du Canton pour les prochaines années. La mise en œuvre des mesures doit permettre d'atteindre des objectifs établis pour 2050. Le Plan climat est constitué de deux documents :

- Un document intitulé **Plan climat : Stratégie climatique cantonale**. Ce texte global fournit les objectifs et les mesures définies à court, moyen et long terme.
- Un document intitulé **Plan climat : Priorités et actions 2023 - 2026**. Ce

texte résume la politique climatique et surtout met en lumière les priorités (mesures) devant être concrétisées à plus court terme dans le contexte politique et budgétaire du moment. Il s'agit du présent document.

La planification a été élaborée avec la participation de la population, des communes et du monde politique. Les propositions reçues dans le cadre de la « boîte à idées », des ateliers de travail avec les communes et de la table ronde des partis sont intégrées dans le catalogue de mesures.

Le Plan climat contient 154 mesures imaginées pour le court, moyen et long terme. Il pourra être révisé à intervalle régulier, mais ce sont surtout les priorités et mesures effectives qui seront adaptées tous les 4-5 ans. Le rythme de mise en œuvre par les différents services de l'Etat et le catalogue des mesures effectivement mises en œuvre dépendra des décisions politiques, par exemple l'acceptation de certaines mesures ou la mise à disposition des ressources humaines et financières nécessaires.

Le présent document intègre, dès lors, une première priorisation des actions qui seront à mener d'ici à l'année 2026, sur la base des travaux déjà initiés, des moyens financiers réalistes, de mesures peu coûteuses ou de mesures efficaces en termes de réduction

des émissions. L'impact de chaque mesure sur le climat (par exemple en tonnes de GES économisées grâce à la mesure) sera documentée sur le site internet. En effet, ces données ne sont parfois pas disponibles à ce stade et l'ampleur de la concrétisation de la mesure sera à suivre.

La collaboration entre le Canton et d'autres acteurs est essentielle. Il va de soi que les mesures menées par les autorités cantonales ne seront pas suffisantes pour atteindre les objectifs fixés. Le Plan climat insiste et prévoit différentes mesures qui doivent permettre de convaincre les communes, les entreprises et la population de modifier profondément des pratiques et des habitudes impactantes.

## **C. BILAN CARBONE POUR LE CANTON DU JURA**

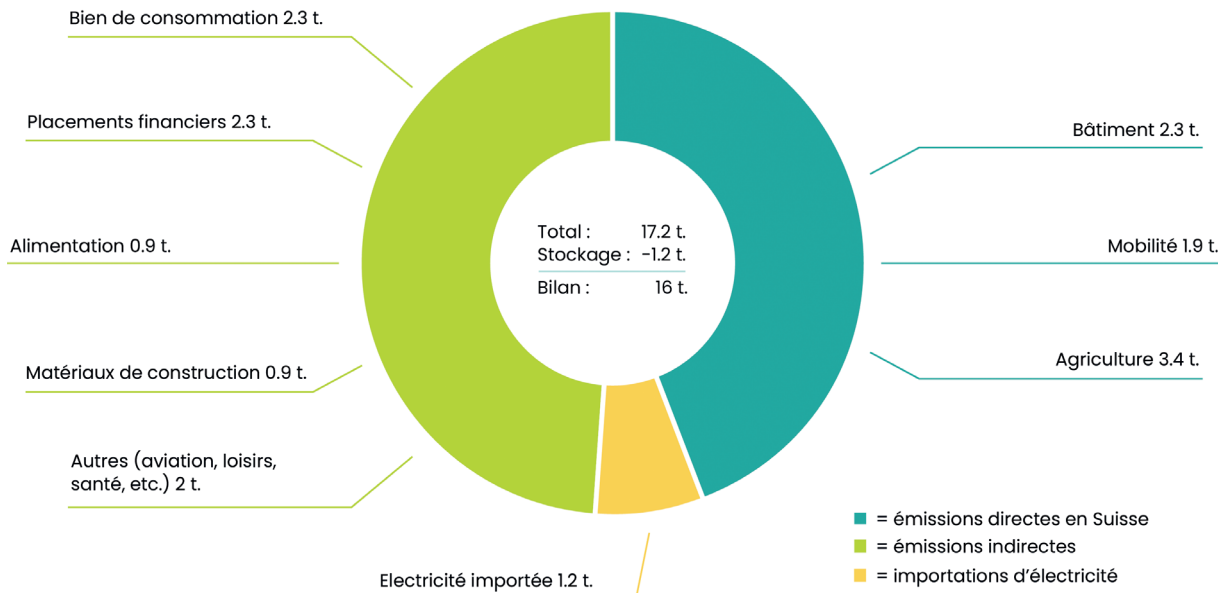
Le dérèglement climatique est dû à une augmentation des gaz à effet de serre dans l'atmosphère. De nombreux gaz provoquent l'effet de serre, les principaux étant le gaz carbonique et le méthane. Ces gaz sont émis en très grande quantité depuis 150 ans. La consommation de biens et d'aliments, la mobilité ou les chauffages sont basés sur d'importantes dépenses d'énergie. Plus cette énergie est issue de produits pétroliers (pétrole, gaz), plus elle envoie du gaz carbonique dans l'atmosphère et contribue au dérèglement climatique.

Il est possible de mesurer les quantités de gaz à effet de serre que chaque personne émet dans le monde, en Suisse ou dans un canton. Un premier bilan a été réalisé pour le canton du Jura. Il distingue plusieurs types d'émissions. Les émissions territoriales sont celles qui sont émises par les activités (industries, chauffage des bâtiments, mobilité) sur le territoire jurassien. Les émissions indirectes sont liées aux biens de consommations et à l'électricité importés. Grosso modo, en Suisse, chaque habitant émet par année 5 tonnes de CO<sub>2</sub>-éq. pour ses activités en Suisse et 10 tonnes de

CO2-éq. liées aux produits qu'il importe de l'étranger. Les habitant-e-s du Jura ne

font pas exception, le bilan montrant des émissions de 16 tonnes de CO2-éq./an par personne.

### RÉPARTITION DES GAZ À EFFET DE SERRE ÉMIS PAR PERSONNE DANS LE JURA EN 2018



Les émissions directes dans le Jura sont plus élevées que la moyenne en Suisse. Ceci s'explique par le tissu industriel fort dans le Jura et par les activités agricoles qui pèsent évidemment plus largement une fois rapportées au nombre d'habitant dans le Jura.

Les résultats du bilan carbone constituent une base importante pour le Plan climat. Comme dans d'autres cantons, le Plan climat propose en priorité des mesures permettant de réduire les émissions de gaz à effet de serre provoquées par les bâtiments et la mobilité, car ce sont des domaines où les possibilités d'actions existent et sont connues. Mais il insiste aussi et propose de nombreuses mesures liées aux « consommations » indirectes de GES. La marge de

réduction de CO2 dans ce domaine est plus élevée et moins coûteuse. Ce champ d'action, encore peu exploré par les Cantons et la Confédération, est pris en considération par le Plan climat et constitue une de ses originalités.

En lien avec le bilan carbone, le Plan climat propose aussi une valorisation des écosystèmes. Forêts, marais, sols agricoles sont des alliés importants de la lutte contre le dérèglement climatique. Le bois, encore bien trop peu utilisé dans la construction, et les sols marécageux notamment, offrent encore des potentiels de stockage. Des synergies fortes entre le Plan climat et la restauration d'une infrastructure écologique fonctionnelle sont ainsi identifiées.

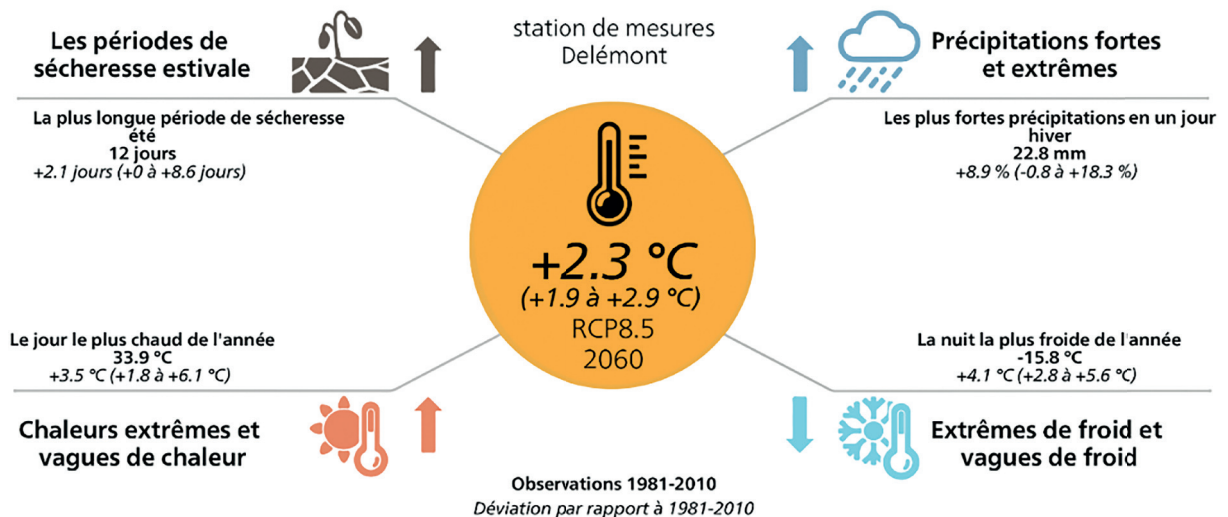
## D. RÉSUMÉ DES SCÉNARIOS CLIMATIQUES ET IMPACTS DU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE DANS LE JURA

Les effets du dérèglement au niveau mondial sont de plus en plus précisément établis. Les sécheresses, la fonte des glaces ou les événements météorologiques violents interviennent apparemment plus rapidement que prévu.

En se fixant la limite d'augmentation des températures moyennes globale à 1.5 °C,

les Etats souhaitent éviter un dérèglement majeur et hors de contrôle. Malheureusement, les mesures montrent qu'en 2021 aucun pays ne respectait les Accords de Paris signés en 2015.

Les scénarios climatiques établis par la Confédération pour le canton du Jura sont les suivants :



Dans la région, les effets du dérèglement climatique sont déjà clairement visibles et les scénarios de la Confédération pour 2060 vont dans le sens de ce qui a été observé ces cinq dernières années. Canicules à répétition et sécheresse estivales ont déjà une influence sur les forêts et les pâturages boisés jurassiens. Les forestiers font face au dépérissement des forêts depuis les étés très secs de 2018, 2019 et 2022.

Les cours d'eau sont aussi régulièrement plus chauds et avec de très faibles débits, ce qui pose des problèmes de survie à certaines espèces de poissons. Les activités de turbinage et de tourisme sont impactées par les faibles débits. Dans une atmosphère

globalement plus chaude, une charge en humidité plus importante est possible. Ainsi, des événements de ruissellement ou de crues, comme observé durant l'été 2021, sont aussi appelés à augmenter.

Chaque dixième de degré d'augmentation des températures mondiales accentue ce type de phénomènes. De même, chaque tonne de gaz à effet de serre envoyée dans l'atmosphère contribue à augmenter la température mondiale globale. C'est pourquoi le Plan climat vise en priorité à réduire les émissions de gaz à effet de serre, pour agir face aux causes avant de gérer les symptômes.

## E. STRATÉGIE DU CANTON DU JURA EN FAVEUR DU CLIMAT

### Objectifs stratégiques et opérationnels

Chaque jurassienne ou jurassien émet en ce moment 16 tonnes de gaz à effet de serre par année. Pour se conformer aux objectifs de la Confédération et tenir compte des synthèses scientifiques réalisées par le GIEC, il faudra que chaque personne émette moins de 2 tonnes de CO<sub>2</sub>-éq./an en 2050. Ces deux tonnes comprennent les émissions directes et indirectes. Un captage plus intense du carbone dans les écosystèmes et dans les constructions est aussi nécessaire.

Cinq objectifs stratégiques guident l'ensemble de la politique climatique cantonale. Les objectifs stratégiques sont formulés en tonnes de CO<sub>2</sub>-éq. émises par année et par habitant dans le canton. Ils indiquent ainsi de manière chiffrée l'effort de réduction nécessaire. Les 5 objectifs stratégiques du Plan climat sont les suivants:

	Tonnes de CO <sub>2</sub> -éq./hab./an	
	Situation 2018	Etat visé 2050
1. Les émissions territoriales sont divisées par quatre	7.6	1.7
2. L'électricité consommée est quasiment décarbonée	1.2	0.1
3. Les émissions indirectes sont divisées par quatre	8.4	2
4. Le stockage de carbone dans les infrastructures et les écosystèmes est doublé	-1.2	-2.1
5. Le stockage technique de carbone dans le canton est initié	0	-0.1
<b>Total émissions par habitant :</b>	<b>16</b>	<b>1.6</b>

Le Plan climat définit 25 objectifs opérationnels regroupés par domaines d'action. Pour chacun des domaines d'actions, les objectifs opérationnels permettent de fixer des buts à moyen terme. Ils sont quantifiés dans la mesure du possible et un lien pourra ainsi directement être fait avec un système de suivi et d'indicateurs.

Le Canton du Jura établit sa politique en coordination étroite avec d'autres cantons, et notamment les Cantons de la Suisse du Nord-Ouest. Le Plan Climat Jura est aussi en phase avec les politiques climatiques

et énergétiques de la Confédération. Pour ses émissions territoriales, il vise le « zéro émission nette » en 2050. Il table sur le fait que toutes les émissions territoriales ne pourront pas être évitées et qu'une partie sera « compensée » par du stockage à long terme et des certificats d'émissions. Le Canton du Jura ne table pas sur le stockage technologique ni sur la compensation carbone, qui doivent être cadrés à un niveau supérieur. Par contre, les possibilités de stockage du carbone dans les écosystèmes et via l'utilisation du bois sont des solutions devant être exploitées plus fortement.

## DOMAINE D'ACTION A : ENERGIE

L'énergie consommée, sous forme de carburant, de chaleur et d'électricité, est encore majoritairement produite avec des énergies fossiles responsables du dérèglement climatique. Trois quarts de la chaleur est produite avec des énergies fossiles (pétrole, gaz). L'électricité consommée dans le Jura provient à 80% de l'extérieur du canton et est en partie générée à partir de centrales à gaz ou à charbon. Les émissions de gaz à effet de serre liées à la consommation d'énergie constituent environ un tiers des émissions de gaz à effet de serre produites dans le Jura.

Décarboner la production de chaleur et d'électricité constitue donc un levier fondamental du Plan climat. La décarbonation permettra aussi de renforcer l'autonomie dans l'approvisionnement énergétique et la relocalisation d'activités économiques. La stratégie énergétique a récemment été révisée. Elle vise à ce qu'en 2035 au moins deux tiers de l'électricité et de la chaleur consommées dans le Jura soit produites sur le territoire. Pour y parvenir, la production locale de chaleur et d'électricité renouvelables devront fortement augmenter. En parallèle, une réduction massive des quantités d'énergie consommée est visée, par le biais de l'isolation des bâtiments notamment.

### Objectif A1 - Le Jura est autonome en énergie électrique renouvelable en 2050

La transition vers une consommation d'électricité 100% indigène et renouvelable doit s'accélérer. L'engagement dans le développement de différentes énergies renouvelables, en application de la Conception cantonale de l'énergie, est clairement à renforcer. Le coût des mesures prioritaires ci-contre est évalué à 219'000 francs par an. Ces mesures impliquent la création de 0.5 EPT. Ces moyens devront être prévus au budget 2024, le budget 2023 ne les intégrant par encore.

#### Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :

- A1.1-4. Accélérer l'efficacité énergétique du tissu industriel.
- A1.11-12. Accompagner la mise en œuvre de la stratégie cantonale en faveur des projets de biogaz et la mise en place d'un écosystème hydrogène vert.
- Les mesures retenues dans la Conception cantonale de l'énergie sont également à poursuivre et réaliser de manière prioritaire.

## Objectif A2 – Les bâtiments sont chauffés à 100% aux énergies renouvelables en 2045

Pour que la production de chaleur ne nuise plus au climat, le taux de rénovation des bâtiments doit fortement augmenter, ce qui passe surtout par le renforcement du Programme Bâtiment. Les mesures prioritaires évoquées ci-contre et issues du Plan climat sont évalués à 612'500 francs par an. Elles impliquent la création de 0.6 EPT. Ces moyens devront être prévus au budget 2024, le budget 2023 ne les intégrant par encore.

### Les mesures prioritaires pour la période 2023–2026 sont les suivantes :

A2.1-2. Augmenter les moyens du Programme Bâtiments et renforcer les contrôles d'exécution.

A2.5. Examiner comment renforcer les compétences et la disponibilité de la main-d'œuvre dans le domaine du bâtiment.

Les mesures existantes et retenues dans la Conception cantonale de l'énergie sont également à poursuivre et réaliser de manière prioritaire.

## Objectif A3 – Tous les bâtiments de l'Etat sont assainis et sauf exception producteurs d'énergie d'ici à 2035

Le Canton du Jura doit faire preuve d'exemplarité et réduire ses charges d'entretien et de chauffage, en visant la neutralité carbone pour ses bâtiments dès 2035. Les mesures prioritaires évoquées ci-dessous et issues du Plan climat sont évaluées à 775'000 francs par an. Elles impliquent la création de 1.5 EPT.

### Les mesures prioritaires pour la période 2023–2026 sont les suivantes :

A3.1. Assainir tous les bâtiments de l'Etat d'ici à 2035.

A3.3. Installer d'ici 2030 des panneaux solaires photovoltaïques sur tous les bâtiments cantonaux qui le permettent.

## DOMAINE D'ACTION B : MOBILITÉ

La mobilité représente une part importante des émissions territoriales de gaz à effets de serres. 140'000 tonnes de CO<sub>2</sub>-éq. sont émises chaque année pour la mobilité dans le Jura, ce qui correspond grosso modo à 2 tonnes de CO<sub>2</sub>-éq./hab./an.

Les mesures prises par le Canton ces dernières années au niveau de la desserte TP et de l'offre tarifaire permettent à chaque citoyen de réaliser une part importante de ses déplacements en transports publics. Elles sont un succès comme en témoigne l'augmentation constante de la part modale.

Des efforts sont encore à réaliser en complément à ces mesures déjà en place. Les tendances récentes montrent en effet que malgré les améliorations d'offres, les émissions liées à la mobilité en Suisse ne diminuent pas en raison d'une augmentation constante des kilomètres parcourus et d'un parc de véhicules très gourmand en énergie.

L'évolution vers une mobilité décarbonée implique des changements d'habitudes. Les mesures du Plan climat visent en priorité à réduire les kilomètres parcourus en transports individuels motorisés. Le report modal vers la mobilité douce et les transports publics est important. Enfin, il s'agit d'accompagner le développement de modes de propulsions qui provoquent bien moins d'émissions de gaz à effet de serre que les moteurs thermiques.

Le plan propose des objectifs et des mesures visant à accélérer la mise en œuvre et l'atteinte des objectifs déjà fixés dans la Conception directrice des transports publics. Seule une mise en œuvre globale et cohérente de ces mesures permettra d'atteindre les objectifs, le prix de l'essence n'ayant jusqu'ici pas eu d'influence sur la vente de carburants.

### **Objectif B1 – La part modale des transports individuels motorisés est inférieure à 65% en 2030**

80% des trajets sont effectués en voiture dans le Jura. Le mode de déplacement a un effet important sur les émissions de gaz à effet de serre. Les trajets en train et en vélo électrique sont très peu émetteurs de gaz à effet de serre (environ 10 grammes de CO<sub>2</sub>-éq. par km parcouru) ; les déplacements en

voiture électrique (80 g.) et en voiture thermique (140g.) sont 8 à 14 fois plus polluants. Les mesures prioritaires évoquées ci-dessous et issues du Plan climat sont évaluées à 7'500 francs par an.

**Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :**

B1.1. Obliger toutes les entreprises dès 30 EPT à réaliser un plan de mobilité.

B1.10. Réaliser une action sur la mobilité douce auprès des enfants et leurs parents auprès de publics-cibles.

Les mesures en cours et planifiées par la Conception directrice des transports publics sont également à poursuivre et réaliser de manière prioritaire.

**Objectif B2 – Les transports publics et véhicules de l’Etat sont 100% décarbonés d’ici à 2035**

Le processus d’électrification ou de fonctionnement à l’hydrogène du parc de véhicules des transports publics est déjà prévu par les prestataires d’offres. Le Canton entend accompagner ce processus en mettant à disposition des moyens financiers nécessaires pour réaliser les infrastructures permettant l’électrification des bus par exemple.

Le Canton réalise aussi une stratégie qui concerne les véhicules. Le but est de réduire la flotte de véhicules (via des mesures de partages) et l’électrification de la majorité

des véhicules de l’Etat. Les mesures prioritaires évoquées ci-dessous et issues du Plan climat sont évaluées à 327’500 francs par an.

**Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :**

B2.1-2. Etudier et financer les étapes, modalités et coûts de réalisation de la décarbonation des transports publics.

B2.3-4. Réduire la flotte de véhicules de l’Etat et abandonner l’achat de véhicules thermiques.

## Objectif B3 – Le Canton vise une mobilité neutre en carbone en 2040 pour ses activités

Le Canton du Jura doit faire preuve d'exemplarité en visant la neutralité carbone pour sa mobilité et l'ensemble de ses activités dès 2035. La mobilité des employés constitue le poste le plus important d'émissions de gaz à effet de serre de l'Administration cantonale à l'heure actuelle. Le développement de plans de mobilités et l'accompagnement des employés de l'Etat dans une transition vers une mobilité douce et en transports publics sont en cours. Ces efforts sont renforcés par le Plan climat. La mesure prioritaire évoquée ci-dessous et issue du Plan climat ne nécessite ni financements ni EPT supplémentaires.

### Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :

B3.1. Doter l'Administration d'un plan de mobilité avant fin 2024.

Différentes autres mesures en cours (modification du décret sur l'imposition des véhicules, interdiction des déplacements en avion en Europe centrale) sont aussi prioritaires.

## DOMAINE D'ACTION C : AGRICULTURE ET PRODUCTION ALIMENTAIRE

Au niveau de la consommation globale, y compris l'énergie dépensée pour cuire les aliments, le gaspillage alimentaire et les transports, le secteur de l'alimentation représente environ 25% des émissions de GES des habitants suisses. Une part importante de ces émissions est liée à la production de produits laitiers et carnés, les animaux (bovins en particulier) émettant des GES lors de leur digestion.

Contrairement à d'autres domaines, les émissions de GES liées à la production agricole ne peuvent être compressées et ramenées proches du zéro. Cela pourrait même être contre-productif puisque les bovins ont des effets positifs sur la fertilité des sols, le maintien de la biodiversité et des paysages.

L'agriculture sera impactée par le dérèglement climatique, chaque exploitation réfléchit déjà aux adaptations possibles aux sécheresses estivales plus intenses. La Confédération et les Cantons adaptent régulièrement leur cadre en faveur de mesures d'adaptation, afin de garantir une production agricole stable.

Des marges de manœuvre existent encore pour faire baisser l'intensité carbone de la production agricole. Un captage du carbone dans les sols est une solution. Toutefois, ces mesures restent relativement limitées par rapport aux leviers que la population peut utiliser : manger selon les recommandations de la pyramide alimentaire, avec des produits de saison et locaux.

### Objectif C1 – Renforcement de la durabilité des systèmes de production agricoles

Cet objectif est celui du monde agricole et des autorités, comme en témoigne la création du Centre d'excellence pour les agroécosystèmes de Courtemelon. Le Plan climat vise surtout à garantir des moyens financiers pour que les exploitations agricoles jurassiennes puissent bénéficier de programmes leur permettant de renforcer leur durabilité. Les mesures prioritaires évoquées ci-dessous et issues du Plan Climat Jura sont évaluées à 220'000 francs par an.

#### Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :

- C1.1. Assurer la part de financement cantonal des programmes fédéraux de protection des ressources et de réduction des gaz à effet de serre.
- C1.5. Réaliser le bilan carbone de 30 exploitations agricoles.

## Objectif C2 – Les émissions de GES liées à la production animale sont réduites au maximum en 2035

Des optimisations dans les exploitations permettent de réduire les émissions de gaz à effet de serre. Le Plan climat reprend les instruments de la politique agricole existants et propose des moyens supplémentaires pour accélérer les mesures les plus efficaces. La mesure prioritaire évoquée ci-dessous et issue du Plan climat est évaluée à 17'500 francs par an.

**La mesure prioritaire pour la période 2023-2026 est la suivante :**

C2.1. Réduire les émissions dans les étables.

Les mesures en cours, issues de la législation (composter les fumiers stockés en plein champ, couvrir les fosses à purin, etc.) sont également à réaliser de manière prioritaire.

## Objectif C3 – Les capacités de stockage de carbone des sols sont augmentées

Des sols fertiles contiennent aussi plus de carbone et sont plus résistants aux événements météorologiques extrêmes. Les connaissances sur les sols augmentent et les conseils agronomiques les prennent en compte de manière de plus en plus ciblée. Le Plan climat souhaite accélérer les pratiques les plus favorables à la fertilité des sols par de meilleures connaissances, le conseil agricole et le soutien à des programmes. Les coûts pour les mesures prioritaires évoquées ci-dessous et issues du Plan Climat Jura sont évalués à 64'000 francs par an.

**Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :**

C3.1. Analyser les effets des pratiques agricoles sur la matière organique des sols.

C3.2. Renforcer le conseil agricole pour préserver la matière organique des sols.

Les mesures et projets en cours (programme Terres Vivantes) sont également à réaliser de manière prioritaire.

## Objectif C4 – La production de fruits, légumes et légumineuses pour le marché local double d’ici à 2030

La réalisation de cet objectif dépendra principalement de l’évolution du marché et des intérêts économiques. La principale mesure du Plan climat dans ce domaine est de poursuivre les travaux liés aux besoins d’irrigation pour ces cultures spéciales. Les coûts pour les mesures prioritaires évoquées ci-dessous et issues du Plan climat sont évalués à 130’000 francs par an.

### Les mesures prioritaires pour la période 2023–2026 sont les suivantes :

- C4.1. Favoriser la production locale de fruits et légumes en soutenant des projets d’irrigation.
- C4.5. Encourager la production des protéines végétales.

## Objectif C5 – Les circuits courts sont soutenus et développés

Pour orienter le domaine agro-alimentaire vers plus de durabilité, il est crucial de pousser les consommateurs à adopter des habitudes tournées en premier lieu vers la nourriture locale et de saison. Comme pour d’autres domaines de la consommation, un projet global d’accompagnement au changement est nécessaire en parallèle à la mise en place de ces circuits courts. Les coûts pour la mesure prioritaire évoquée ci-dessus sont évalués à 80’000 francs par an.

### La mesure prioritaire pour la période 2023–2026 est la suivante :

- C5.1. Encourager les initiatives de transformation de produits régionaux.

## DOMAINE D'ACTION D : ECONOMIE CIRCULAIRE

L'économie circulaire se caractérise par une utilisation des matières premières efficace et sur une durée aussi longue que possible. La fermeture des cycles des matières et des produits implique une réutilisation permanente des matières premières, ce dont bénéficient aussi bien l'environnement que l'économie suisses.

L'économie circulaire repense le développement des produits ou des bâtiments afin qu'ils puissent être démontés, réparés, renouvelés ou recyclés (éco-conception). L'approvisionnement durable des ressources est essentiel. De nouveaux modèles d'affaire sont liés à l'économie circulaire : il ne s'agit

plus que de vendre des produits mais également des services liés à l'usage de ces derniers. L'allongement de la durée de vie des produits et ainsi favorisé.

Le dérèglement climatique, l'épuisement des ressources naturelles et l'effondrement de la biodiversité résultent en partie d'une surconsommation de biens et de services. L'économie circulaire est donc aujourd'hui une nécessité pour l'environnement mais aussi pour les entreprises. Le Gouvernement souhaite donc renforcer notablement ses actions dans ce domaine et en fait un des points fort du Plan climat.

### Objectif D1 – L'économie circulaire est renforcée dans l'industrie

La compétitivité et l'image des entreprises dépend désormais aussi de la mise en place de mesures d'économie circulaire. Une subvention aux projets-pilotes et aux projets de recherche et développement pour une industrie bas-carbone est prévue pour renforcer la résilience des PME jurassiennes. Les coûts pour les mesures prioritaires évoquées ci-dessous et issues du Plan climat sont évalués à 237'500 francs par an.

#### Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :

D1.2. Soutenir financièrement des projets d'économie circulaire dans l'industrie.

D1.4. Développer des projets R&D pour une industrie bas-carbone.

Les mesures et projets déjà existants de soutien à l'innovation sont également à réaliser de manière prioritaire.

## Objectif D2 – L'économie circulaire est renforcée dans la construction

Les matériaux classiques (béton, fer) utilisés dans la construction ont un « coût climatique » bien trop élevé. Le recyclage des matériaux et l'usage de matériaux beaucoup plus durables, comme le bois par exemple, doivent devenir la norme. Le Plan climat propose des mesures pour accélérer ce mouvement déjà amorcé. Les mesures prioritaires évoquées ci-dessous et issues du Plan climat sont évalués à 197'500 francs par an.

### Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :

- D2.2. Soutenir financièrement des projets d'économie circulaire dans la construction.
- D2.3. Utiliser des matériaux durables dans la construction.
- Les mesures existantes et en cours de développement permettant de favoriser le bois dans la construction sont aussi prioritaires.

## Objectif D3 – L'économie circulaire citoyenne est développée et structurée

Ces vingt dernières années la consommation d'habits a doublé ; le consumérisme est ainsi responsable d'une partie importante des émissions indirectes de GES. L'économie circulaire citoyenne permet à la population de consommer mieux et de diminuer son empreinte carbone. Encore dispersée aujourd'hui, le développement de l'offre en économie circulaire sera soutenue ces prochaines années. Le Gouvernement souhaite développer des projets qui, une fois mûrs, fonctionneront sans ressources publiques. Il s'agit principalement d'aider les acteurs existants à développer et organiser la mise en place d'un réseau dense et viable de tiers-lieux. Le Gouvernement prévoit une révision de la loi cantonale sur les déchets et les sites pollués (LDSP) qui lui permettra d'ancrer le soutien à l'économie

circulaire dans la législation et de soutenir les initiatives importantes des secteurs publics et privés. Les coûts pour les mesures prioritaires évoquées ci-dessous et issues du Plan climat sont évalués à 637'500 francs par an.

### Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :

- D3.1. Organiser et coordonner le développement de l'économie circulaire citoyenne.
- D3.2. Créer un réseau de « tiers-lieux » pour l'économie circulaire citoyenne.
- D3.3 – D3.7. Développer les différents domaines de l'économie circulaire.

## **Objectif D4 – Le gaspillage alimentaire est réduit de moitié d’ici à 2030**

330 kg de nourriture sont gaspillés par habitant chaque année, dont 90 kg directement dans les ménages. Divers programmes sont en cours déjà, mais le Plan climat propose une systématisation des actions. Un plan d’action cantonal est en cours de réalisation et sa mise en œuvre est prévue de l’hiver 2022 à fin 2025. Il comprend des mesures pour quatre groupes d’acteurs différents : Tout public, Ecoles, Commerces et restaurants, Producteurs régionaux. Les coûts

pour les mesures prioritaires évoquées ci-dessous et issues du Plan Climat Jura sont évalués à 125’000 francs par an.

### **Les mesures prioritaires pour la période 2023–2026 sont les suivantes :**

D4.1. – D4.4 : Mettre en œuvre les différentes mesures du Plan d’action contre le gaspillage alimentaire.

## DOMAINE D'ACTION E :

### CADRE DE VIE : FORÊTS, EAUX, BIODIVERSITÉ, ZONES BÂTIES

Le cadre de vie est constitué de la nature en général (forêts, champs, rivières, air...), des villes et villages. L'aménagement du territoire, la gestion des forêts, des eaux, de la biodiversité sont des domaines régis par un nombre important de législations, instruments ou normes. Les politiques sectorielles de ces différents domaines constituent des piliers de l'action actuelle des Cantons.

La préservation des écosystèmes est la meilleure manière de réduire les risques climatiques. Des écosystèmes proches de leur fonctionnement naturel captent en effet naturellement du carbone et résistent mieux aux aléas climatiques.

Les Cantons adaptent déjà régulièrement leur législation et leur manière de travailler

sur le terrain en prenant en compte les scénarios et guides de la Confédération. Les événements météorologiques de ces dernières années et les scénarios des scientifiques montrent qu'il faut de plus en plus prévoir et prévenir des événements météorologiques extrêmes. Dès lors, le Plan climat identifie les mesures qu'il s'agit de mettre en œuvre rapidement en plus de ce qui est déjà prévu par les politiques sectorielles actuelles.

Certains écosystèmes (rivières, marais, forêts) supportent mal une hausse rapide des températures ; ils risquent de devenir des émetteurs de GES en cas de sécheresses. La réduction des gaz à effet de serre est donc la mesure la plus urgente si l'on veut que ces milieux naturels continuent à assurer leurs fonctions.

#### **Objectif E1 – Les forêts sont adaptées au dérèglement climatique**

Les conditions-cadres (législation, organisation, sylviculture, financements) ont fait leurs preuves, mais doivent être revues dans un contexte actuel de dérèglement. Il s'agira aussi d'optimiser la production de bois tout en garantissant le maintien de bois mort

nécessaire à la biodiversité et au sol, dans un contexte de pénurie énergétique globale. Les coûts pour les mesures prioritaires évoquées ci-dessous et issues du Plan climat sont évalués à 225'000 francs par an.

**Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :**

- E1.1. Augmenter les moyens dévolus aux mesures de diversification des forêts.
- E1.3. Encourager les adaptations des régimes sylvicoles dans les communes.

Les mesures déjà existantes de la politique forestière, notamment les soutiens aux actions sylvicoles, sont aussi prioritaires.

**Objectif E2 – Les capacités de stockage de carbone des écosystèmes sont améliorées**

Les écosystèmes naturels captent du carbone. Ceux qui ont été dégradés en émettent. Les marais et sols humides doivent désormais être réhabilités et fonctionner de manière plus naturelle. Une fois qu'ils sont à nouveau alimentés suffisamment en eau, ils peuvent à nouveau stocker du carbone. Tourbières et sols humides sont aussi des zones très riches en biodiversité et leur renaturation est bénéfique à l'infrastructure écologique. Le Plan climat vise dans une première période à augmenter les moyens nécessaires à la réhabilitation des tourbières comme celle de la Gruère par exemple. Les coûts pour la mesure priori-

taire évoquée ci-dessous et issue du Plan climat sont évalués à 175'000 francs par an. La mesure nécessite 0.3 EPT supplémentaires.

**Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :**

- E2.1. Accélérer la régénération des zones centrales des tourbières.
- Les mesures déjà existantes dans les politiques sectorielles concernées (eaux, biodiversité) sont aussi prioritaires.

**Objectif E3 – Les zones urbanisées sont adaptées au dérèglement climatique**

Les conditions-cadres de l'aménagement du territoire ont beaucoup évolué ces vingt dernières années. Le processus de densification permet une utilisation accrue et plus efficiente des réseaux de transports publics et des infrastructures énergétiques (chauf-

fages à distance par exemple). Villes et villages vont aussi renforcer leur adaptation au dérèglement climatique. Les travaux et normes pour la protection contre les crues et le ruissellement sont considérés comme des exemples. Une plus forte imper-

méabilisation des surfaces et plus de nature dans les zones urbaines constituent des mesures que le Plan climat contribuera à renforcer. La nature (arbres, zones désimperméabilisées) contribue à réduire les risques climatiques (canicules, ruissellement), augmente le bien-être des habitants et permet le stockage local de carbone grâce aux arbres notamment. Les coûts pour la mesure prioritaire évoquée ci-dessous et issue du Plan climat sont évalués à 15'000 francs par an.

**Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :**

E3.1. Assurer la prise en compte des aspects climatiques dans les démarches d'aménagement du territoire des communes.

Les mesures déjà existantes et en cours dans la politique d'aménagement du territoire sont aussi prioritaires.

## DOMAINE D'ACTION F : ACCOMPAGNEMENT AU CHANGEMENT

Les innovations technologiques, les changements législatifs et les subventions ne suffiront pas pour atteindre les objectifs de réduction fixés par les Accords de Paris et par la Confédération. Le 6ème rapport du GIEC consacre pour la première fois un chapitre à la sobriété et indique qu'il n'est pas possible d'agir uniquement sur l'offre, mais qu'il faut aussi changer la manière de consommer pour maintenir un réchauffement global de l'atmosphère à un niveau aussi faible que possible.

Une société qui devrait consommer deux tonnes de CO2 par an et par personne d'ici

à 2050, comme le prévoient les politiques publiques, ne pourra pas ressembler à la société actuelle. Une part de la population n'a sans doute pas conscience ou reste dans un certain déni de ses dépenses énergétiques. Une information régulière, la lutte contre l'éco-blanchiment, les possibilités de réaliser des mesures très durables à petite échelle, les éco gestes pour de petites économies au quotidien font partie des axes du Plan climat. Il s'agit de motiver la population à agir de manière conséquente face au dérèglement climatique, les choix des citoyens ayant des répercussions fortes sur la durabilité.

### Objectif F1 – Les milieux scolaires, sportifs et culturels agissent pour le climat

Ecoles, milieux culturels, sportifs ont un rôle d'exemplarité et d'enseignement à jouer dans l'accompagnement des jeunes et de la société en général vers une société plus sobre en carbone. Le Plan climat propose de financer des mesures via des outils déjà existants dans les écoles pour les degrés primaires. Il entend aussi contribuer à valoriser les métiers techniques qui sont et seront nécessaires à la transition énergétique. Les coûts pour les mesures prioritaires évoquées ci-dessus et issues du Plan Climat Jura sont évalués à 100'000 francs par an.

#### Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :

- F1.1. Soutenir les mesures climatiques présentes dans le Réseaux écoles<sup>21</sup>.
- F1.3. Renforcer l'attrait des métiers du bâtiment.
- F1.5-6. Renforcer la durabilité des manifestations sportives, culturelles, économiques et leur fixer un seuil d'émissions carbone.

## Objectif F2 – Les effets du dérèglement climatique sur la santé sont connus et contenus

Les impacts du dérèglement sur la santé sont avérés. Depuis la canicule de 2003, les alertes canicules ont heureusement permis à réduire significativement la surmortalité due à la chaleur. Cependant, en raison de la succession des événements caniculaires, un renforcement du plan canicule et de l'information auprès des élèves est nécessaire. Les coûts pour la mesure prioritaire évoquée ci-dessous et issue du Plan climat sont évalués à 25'000 francs par an.

### Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :

- F2.1. Renforcer le Plan canicule.
- Les mesures déjà existantes dans le domaine de la santé et dans le Plan canicule sont prioritaires.

## Objectif F3 – La finance tend vers une compatibilité avec les objectifs climatiques

La finance est un levier important dans le domaine du climat, mais son impact dans les émissions de gaz à effet de serre est difficile à mesurer en l'absence d'une méthodologie commune adoptée par les différents acteurs. Les estimations du poids de la finance donnent cependant des chiffres très élevés. Le Jura n'a pas de rôle prépondérant dans ce domaine, mais il peut inciter

d'autres acteurs à agir. Il s'agira par ailleurs d'examiner comment financer la transition énergétique des bâtiments de l'Etat.

- En l'absence de méthodes bien établies et d'expériences d'autres cantons, il n'y a pas de mesures prioritaires dans ce thème pour les années 2023-2026.

## Objectif F4 – La population, la société civile et les institutions s'engagent pour la protection du climat

Une part importante des émissions de gaz à effet de serre est liée aux habitudes de consommation, voire de surconsommation, de la population. Une information neutre et régulière constitue un rôle important du Canton. Une communication spécifique du

Canton pour le Plan climat débutera avec la mise en consultation. Les coûts pour les mesures prioritaires évoquées ci-dessous et issues du Plan climat sont évalués à 315'000 francs par an.

**Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :**

F4.5-6. Soutenir les consommateurs, les enfants et leurs parents à l'alimentation durable.

F4.8. Soutenir le projet Fourchette verte intergénérationnelle.

F4.09-11. Lutter contre le suremballage.

Les mesures existantes (mini-site internet, communication cantonale) sont aussi prioritaires.

## DOMAINE D'ACTION G : GOUVERNANCE

Le Plan climat est une mesure centrale du programme de la législature en cours. Il agit en concertation avec divers partenaires et les autres Cantons. Ses actions dans le domaine de la lutte contre les émissions de GES contribuent à ce que les objectifs climatiques de la Confédération puissent être atteints.

La question d'une gouvernance pour une durabilité plus forte de l'Etat doit être examinée ces prochaines années, sous des formes à définir (analyse du budget et

suppression des dépenses à fort impact, révision régulière de la législation, examen de la durabilité dans tout ou partie des dossiers, suivi serré de la mise en œuvre du Plan Climat Jura, etc.).

Le Canton du Jura, avec ses moyens actuels tant en termes de ressources financières qu'humaines, devra se doter de nouveaux outils et de nouvelles sources de financement s'il entend atteindre les objectifs fixés par le Plan climat.

### Objectif G1 – Les ressources permettent la mise en œuvre du Plan climat

Agir pour le climat relève du bon sens économique ; selon des estimations de la Confédération, agir pour le climat équivaut à moyen terme à économiser 2.5% du PIB, soit 130 millions de francs par an pour le canton du Jura (pour le PIB de 2019).

Le Plan climat propose des mesures cohérentes permettant une action forte de l'Etat et de ses partenaires en faveur de la réduction des gaz à effet de serre. Les investissements du Plan climat offrent des retombées locales très avantageuses. Le financement des mesures sera inscrit et débattu dans le cadre du budget cantonal. Les décisions politiques influenceront donc directement le rythme et l'ampleur de la concrétisation

des mesures. Le Gouvernement se chargera aussi de chercher des financements complémentaires à ceux du ménage cantonal. Les coûts pour les mesures prioritaires évoquées ci-dessous et issues du Plan climat sont évalués à 70'000 francs par an. De plus, 0.5 EPT supplémentaires sont prévus.

#### Les mesures prioritaires pour la période 2023-2026 sont les suivantes :

- G1.1. Renforcer le pilotage de la politique climatique.
- G1.3. Créer un outil permettant la contribution carbone.

Les mesures existantes, comme la recherche de co-financements pour réaliser des mesures très coûteuses, sont aussi prioritaires.

## Objectif G2 – La durabilité se renforce dans les processus décisionnels de l’Etat

Les décisions ayant un impact sur le climat (territoire, économie, transition énergétique) sont très nombreuses. Le Gouvernement agit déjà dans le cadre de la durabilité, mais souhaite une durabilité plus forte des actions de l’Etat. Il propose plusieurs mesures en ce sens dans le Plan climat. Les coûts pour les mesures prioritaires évoquées ci-dessous et issues du Plan climat sont évalués à 35’000 francs par an, sous forme d’EPT principalement.

### Les mesures prioritaires pour la période 2023–2026 sont les suivantes :

G2.1. Examiner le budget de l’Etat sous l’angle des impacts sur le climat.

G2.2. Evaluer les dossiers importants sous l’angle des objectifs climatiques.

Les mesures existantes et en cours (coordinations intercantionales, fonctionnement de l’Etat) sont aussi prioritaires.

## Objectif G3 – De nouveaux outils permettent de piloter la politique climatique cantonale

Pour assurer le suivi des mesures que le Canton mettra en place, des outils de base comme un bilan carbone de l’Administration ou les données précises de consommation des bâtiments par exemples, font encore défaut. La réalisation du bilan carbone de l’Administration est une étape importante que le Gouvernement réalisera dès 2022. Les coûts pour la mesure prioritaire évoquée ci-dessous et issue du Plan climat sont évalués à 18’500 francs par an.

### Les mesures prioritaires pour la période 2023–2026 sont les suivantes :

G3.2. Bénéficier de données énergétiques précises pour les bâtiments.

Les mesures existantes et en cours (réalisation d’un bilan carbone de l’administration) sont aussi prioritaires.

## CONCLUSION, PERSPECTIVES

La mise en œuvre des mesures du Plan climat est une nécessité éthique, économique et financière. Un climat stable et un réchauffement contenu sont nécessaires.

Le Plan climat est une boîte à outils qui guidera l'action du Canton durant les prochaines années. Cependant, vu les évolutions parfois rapides dans le domaine (scénarios climatiques, évolution sociales et technologiques, crises d'approvisionnement), le Plan est et restera un outil évolutif. Des révisions et adaptations seront

nécessaires en fonction de l'évolution de la situation. Les priorités pourront notamment être revues tous les 4-5 ans, ainsi que lors des discussions budgétaires annuelles.

Le tableau ci-dessous indique l'évaluation des coûts des mesures prioritaires 2023-26 et leur pourcentage selon les différents domaines d'action. La mise en œuvre des mesures prioritaires 23-26 nécessite des dépenses annuelles moyennes d'environ 4.6 millions de francs, soit 63 francs par habitant.

	Total des coûts [kfr] évalués pour 2023-26, y compris EPT	Pourcentage par rapport aux coûts totaux
Energie	6'425	35%
Mobilité	1'340	7%
Agriculture et production alimentaire	2'045	10%
Economie circulaire	4'790	26%
Cadre de vie	1'660	9%
Accompagnement au changement	1'760	10%
Gouvernance	494	3%
<b>Montant total pour les mesures prioritaires 23-26 Plan climat :</b>	<b>18'514</b>	<b>100%</b>

Les coûts globaux du Plan climat pour les années 2023-26 sont à considérer comme des investissements. Ils profitent en grande partie au tissu des PME régionales, aux agriculteurs et à la population. Ils permettent de

réduire la dépendance aux énergies fossiles importées et contribuent à la sécurité de notre approvisionnement énergétique. Les estimations pour une journée de « black-out » en Suisse se situent entre 2 et 7 milliards

de francs par jour. Dans sa stratégie climatique, la Confédération indique que les actions de protection du climat équivalent à économiser à moyen terme 2.5% du PIB, ce qui correspond à 130 millions de francs/an pour le canton du Jura (selon PIB de 2019).

Les acteurs privés sont généralement prêts pour des investissements dans la transition énergétique. Le Canton doit organiser ses actions et cadrer ses possibilités d'actions et de soutiens pour ces prochaines années. La mise en œuvre des mesures du Plan cli-

mat demandera du temps et des ressources humaines supplémentaires. Le secteur privé doit aussi renforcer certaines branches pour assurer la mise en œuvre opérationnelle de la transition énergétique.

La procédure de consultation doit permettre au Gouvernement de fonder une priorisation des mesures à mettre en œuvre. Elle servira de base à la finalisation du Plan climat et dans l'intégration des mesures dans les budgets des prochaines années.